

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Lundi 15 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le quinze avril le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mme Marie Claude Pagneux, Mme Nathalie Buffy, Mr Freddy Berezyiat

Excusés : Mr Martin, Mr Perche ayant donné pouvoir à Mme Delay

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

En préambule et conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à la transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux Monsieur le Maire communique les sommes perçues par les élus de la commune de Pont de Vaux en 2023

1- Fixation des taux d'imposition pour 2024

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux et donc de reconduire les taux suivants :

Taxe foncière bâti	26.10 %
Taxe foncière non bâti	35.29 %
Taxe habitation	9.21 %

(Unanimité)

2- Compte de gestion du receveur 2023- Budget Principal et Budget Assainissement

Après rapprochement des deux documents le conseil municipal constate que les écritures du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2022 du Comptable du Trésor sont identiques.

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Comptable du Trésor Public pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif 2022 Budget principal et Budget Assainissement.

(Unanimité)

3- Compte administratif 2023- Budget Principal et Budget Assainissement

Sous la Présidence de Mme Guillain le conseil municipal approuve les comptes administratifs suivants

Budget principal

Fonctionnement	Investissement
Excédent de 258 871.53 €	Déficit de 159 353.04 €

Résultat d'ensemble en tenant comptes des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

Fonctionnement
Excédent de 733 190.36 €

Investissement
Déficit de 275 066.59 €

Budget Assainissement

Fonctionnement
Déficit de 38 660.33 €

Investissement
Excédent de 38 674.00 €

Résultat d'ensemble en tenant comptes des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

Fonctionnement
Excédent de 169 631.91 €

Investissement
Excédent de 179 609.03 €

(Unanimité)

4- Affectation des résultats

Compte tenu des résultats présentés précédemment le conseil municipal décide les affectations suivantes

Budget principal :

Fonctionnement recettes article 002 :	458 123.77 €
Investissement recettes article 1068 :	275 066.59 €
Investissement dépenses article 001	108 019.59 €

Budget assainissement :

Fonctionnement recettes article 002	:	169 631.91 €
Investissement recettes article 001 :		179 631.91 €

(Unanimité)

5- Budget primitif 2024 – Budget principal et budget assainissement

Le conseil municipal vote les budgets primitifs suivants :

Budget principal

Fonctionnement	3 101 840.77 €
Investissement	3 125 989.59 €

(16voix pour - 2 abstentions)

Budget assainissement

Fonctionnement	417 187.91 €
Investissement	225 849.03 €

(Unanimité)

6- Modalité de remboursement de charges à caractère général et de personnel du budget annexe assainissement au budget principal

Le conseil municipal fixe le remboursement des charges du budget assainissement vers le budget principal à 3 % des charges de personnel du budget principal de l'année N-1 et à 3 % du montant du chapitre 011 de l'année N-1 du budget principal

(Unanimité)

7- Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal délibère sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023 retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les cessions réalisées pendant l'année 2023 sont les suivantes :

Ensemble immobilier situé 70 rue Maréchal de Lattre vendu à Mr Cyril Mace pour la somme de 123 000 € pour une opération de rénovation urbaine

Terrains nus situés au lieudit Coutariat pour une superficie totale de 4035 m² vendus à la société MORACO pour la somme 7 9446 € pour permettre l'agrandissement de l'usine

Terrain nu situé au lieudit Sale pour une superficie totale de 8075 m² vendu à la communauté de communes pour la somme de 18 491.52 € pour permettre la construction d'une nouvelle déchetterie

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de la commune est en cohérence avec les objectifs fixés notamment quant à la mise en œuvre d'actions dans un ou des domaines spécifiques : habitat, action économique, environnement.

(Unanimité)

8- Mise à jour du plan de financement de la médiathèque

Suite à une modification de l'avant projet détaillé due aux contraintes du PLUi, le montant des travaux est estimé à

Opération	Coût HT
Travaux	1 100 300 €
Frais annexes éligibles	120 325 €
Frais annexes non-éligibles	118 000 €
TOTAL HT	1 338 625 €
TOTAL TTC	1 606 370 €

D'autre part suite à des échanges avec les différents partenaires financiers le conseil municipal décide de solliciter les subventions suivantes

DRAC – Dotation Générale de Décentralisation (50%)	--- 506 038 €
DSIL – Réalisation d'équipements publics (15%)	--- 200 000 €
Département – Investissements structurants (11,2%)	--- 150 000 €
Région AURA – Contrat Région Ville (7%)	--- 200 000 €
Etat – Banque des territoires – ingénierie Petites Villes de Demain	--- 14 862 €

Le montant de l'autofinancement est de **267 725 €**

(Unanimité)

9- Questions diverses

A l'occasion des débats sur le budget, il a été évoqué la possibilité de demander le label Village étape lorsque l'aire de camping car sera opérationnelle. Monsieur Freddy Berezyiat demande qui attribue le label. NDLR : Après renseignement pris ce label est attribué par le ministère de la transition écologique.

Monsieur le Maire indique que 15 places de stationnement seront tracées rue de l'Ecole. A cette occasion un sens unique sera institué dans cette rue. Monsieur Michel Touraine précise que cette opération permettra de compenser la perte des places de stationnement due à la modification de l'entrée du collège.

Monsieur Freddy Berezyiat indique qu'il serait opportun de mener une réflexion globale sur le plan de circulation de la Ville.

Monsieur Touraine indique que le programme d'application d'enrobé projeté pour la rénovation de voirie et de marquage au sol a été établi. Les travaux débiteront prochainement.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration de la nouvelle station d'épuration a eu lieu le 12 avril dernier.

Un exercice de simulation de crise a eu lieu en présence des services de la Préfecture. Cet exercice a permis de tester le plan communal de sauvegarde.

Des travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront réalisés par le Syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze. Ils partiront de la Place Legrand jusqu'à la place Pannetier et la rue Morand. Le réseau sera aussi réhabilité quai de la Reyssouze.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le scrutin pour les élections européennes se tiendra le dimanche 9 juin prochain.

Les 4 et 5 Mai un concours départemental de Pétanque se déroulera sur la commune de Pont de Vaux

La fête de Pont de Vaux aura lieu du 5 au 12 mai sur l'esplanade des 4 Vents.

Monsieur le Maire indique que le PLUi est désormais opposable.

Monsieur Touraine indique qu'un stage d'initiation à la manipulation des défibrillateurs a eu lieu. 30 personnes ont pu en bénéficier.

Madame Danielle Massu indique qu'une poubelle n'est pas ramassée vers le Times Tacos. Un élu ira les voir.

Madame Jeanine Guillain indique que la lumière extérieure du gymnase est restée allumée plusieurs jours. Elle indique également que le trottoir s'affaisse rue Franche.

Monsieur Emeric Landre rappelle que la fête de la musique se tiendra le 15 juin prochain. De nombreuses animations sont programmées pour faire de cette soirée une réussite.

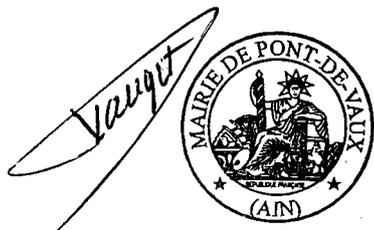
Madame Nathalie Buffy signale que de la signalisation est à retirer dans l'enceinte du pumtrack.

Madame Françoise Delay indique qu'une exposition sera programmée au musée en septembre à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la libération de Pont de Vaux

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h00

PONT DE VAUX le 23 avril 2024

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY